

Adoption du BUDGET PRIMITIF 2025



Rapporteurs : Monsieur Le Maire et l'Adjoint aux Finances

LE BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (Loi du 2 mars 1982 – article 1612-2 du CGCT) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il doit comprendre l'ensemble des recettes et des dépenses aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement **votées en équilibre** et elles sont évaluées de **façon sincère**.

La section de fonctionnement retrace les dépenses et les recettes réelles nécessaires au bon fonctionnement courant des services communaux.

La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes réelles relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune.

Dans la construction d'un budget, il existe **des opérations dites** :

- « **opérations d'ordre budgétaires** » Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section, soit entre les deux sections du budget. Ces opérations d'ordre sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement, et sont sans impact sur l'équilibre du budget.
- « **opérations d'ordre non budgétaire** » Elles ne donnent lieu ni à des prévisions budgétaires, ni à l'émission de titres et de mandats. Elles sont constatées dans les seules écritures du comptable mais elles peuvent dans certains cas être initiées par l'ordonnateur sur la base d'un certificat administratif

INTRODUCTION

La Municipalité s'engage au travers de son budget 2025 à :

→ **Maitriser ses dépenses de fonctionnement** tant en ce qui concerne les charges à caractère général que celles de gestion courante et de personnel, tout en maintenant les services à la population : entretien des bâtiments communaux, des voiries et des espaces publics, animations, propreté urbaine, campagne de fleurissement de la ville...

→ **Maintenir les actions du tissu associatif**, par l'attribution de subventions, le soutien à l'animation de la ville et l'acquisition de matériels.

→ **Accorder les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs** : formation et professionnalisation du personnel mais aussi renforcer ses actions à destination des jeunes, actions de prévention routière, dispositif MARS (Module d'aide au réinvestissement scolaire), équipements pédagogiques supplémentaires au centre de loisirs, continuité des travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux, réhabilitation et extension du Centre Technique Municipal.

→ **Mettre en place une politique d'investissement ambitieuse tout en étant attentif aux équilibres.** La continuité dans la recherche de subventions d'équipement restera une priorité pour 2025 car, avec l'emprunt et le FCTVA, ce sont les moyens pour elle d'anticiper de nouvelles dépenses d'investissement.

FONCTIONNEMENT			
	BP 2023 (+DM)	BP 2024 (+DM)	BP 2025
Recettes	6 859 532,89 €	7 378 799,25 €	7 395 680,08 €
Dépenses	6 859 532,89 €	7 378 799,25 €	7 395 680,08 €

Entre 2024 et 2025, le budget de fonctionnement enregistre une hausse de 0,23 %

INVESTISSEMENT y compris les Restes à Réaliser			
	BP 2023 (+DM)	BP 2024 (+DM)	BP 2025
Recettes	4 123 095,78 €	3 646 025,38 €	4 065 109,96 €
Dépenses	4 123 095,78 €	3 646 025,38 €	4 065 109,96 €

Entre 2024 et 2025, le budget d'investissement enregistre une hausse de 11,50 %

BUDGET FONCTIONNEMENT - DEPENSES

EVOLUTION PAR CHAPITRE 2024 / 2025

+ 0,23 % de BP à BP+DM

CHAPITRES	BP 2024 (+DM)	BP 2025	Variation en % 2024 / 2025
011 - Charges à caractère général	1 945 597,22 €	1 916 210,00 €	- 1,51 %
012 - Charges de personnel	3 514 630,00 €	3 514 630,00 €	0 %
014 - Atténuations de produits	345 557,00 €	290 000,00 €	- 16,08 %
023 - Virement à la section d'investissement OP Ordre	0,00 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections OP Ordre	861 000,00 €	700 000,00 €	-18,70 %
65 - Autres charges de gestion courante	659 311,29 €	927 322,14 €	+ 40,65 %
66 - Charges financières	42 703,74 €	40 017,94 €	- 6,29 %
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 500,00 €	- 50,00 %
68 - Dotations aux provisions	5 000,00 €	5 000,00 €	0 %
TOTAL	7 378 799,25 €	7 395 680,08 €	+ 0,23 %

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL

3 514 630,00 € → + 0,00 % de BP à BP+DM

Il représente à lui seul 52,50 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre enregistre l'ensemble de la rémunération du personnel titulaire, du personnel non titulaire, les charges sociales et patronales liées à ces rémunérations. Ce compte enregistre également les indemnités pour heures supplémentaires, la NBI, les visites médicales des agents, la cotisation assurance statutaire et le CNAS.

Le budget prévisionnel 2025 doit tenir compte de l'impact des avancements d'échelon, des avancements de grade pris en 2024 ainsi que :

- L'augmentation du smic en général deux fois dans l'année

Les inscriptions budgétaires 2025 tiennent compte également des éléments suivants :

- avancements d'échelon et de grade en cours d'année 2025,

Autant de mesures qui s'ajoutent aux effets naturels sur la masse salariale du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Effectif total	83	83	100
Dont Catégorie A	1	2	2
Catégorie B	3	1	9
Catégorie C	79	80	63
Titulaires	45	44	50
Stagiaires	1	2	10
Contractuels de droit public sur un emploi permanent	20	24	18
Contractuels de droit public sur un emploi non permanent ne figurant pas au tableau des effectifs	13	10	11
Contractuels de droit privé (contrats aidés)	1 apprenti	1 apprenti 1 contrat PEC	1 contrat PEC
Contrat en remplacement d'agents indisponibles	2	1	1
Contractuel Allocation perte emploi	1	0	0

**Effectifs au 31/12/2024 du personnel communal
par filière et par catégorie : 100**

Dont 60 fonctionnaires et 40 contractuels

BUDGET FONCTIONNEMENT - RECETTES

EVOLUTION PAR CHAPITRE 2023 / 2024

+ 0,23 % de BP à BP+DM

CHAPITRES	BP 2024	BP 2025	Variation en % 2024/2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	755 368,21 €	916 964,89 €	+ 21,40 %
013 - Atténuation de charges	119 982,00 €	100 000,00 €	- 16,66 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section OP Ordre	80 535,75 €	81 320,75 €	+ 0,98 %
70 - Produits des services	461 443,86 €	516 050,00 €	+ 11,84 %
73 - Impôts et taxes	5 134 586,74 €	5 133 038,44 €	- 0,03 %
74 - Dotations, subventions	729 911,41 €	568 000,00 €	- 22,19 %
75 - Autres produits de gestion courante	95 965,28 €	80 300,00 €	- 16,33 %
76 - Produits financiers	6,00 €	6,00 €	0,00 %
77 - Produits exceptionnels	500,00 €	0,00 €	- 100,00 %
TOTAL	7 378 799,25 €	7 395 680,08 €	+ 0,23 %

CHAPITRE 002

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

916 964,89 € → + 21,40 % de BP à BP+DM

Il s'agit du résultat de l'exercice 2024 (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global cumulé que l'on peut affecter au BP 2025.

→ Au BP 2025, il a été décidé de reprendre par anticipation la totalité du résultat cumulé soit une inscription au R002 de 916 964,89 €

BUDGET D' INVESTISSEMENT – DEPENSES

y compris les reports pour la somme de **867 158,70 €** en 2024

EVOLUTION DE BP +DM 2024 à BP 2025

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation en % 2024 / 2025
040 - Opérations d'ordre entre sections OP O	80 535,75 €	81 320,75 €	+ 0,98 %
041 - Opérations patrimoniales OP O	0,00 €	0,00 €	%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	%
16 - Emprunts et dettes assimilées	187 874,41 €	187 977,02 €	+ 0,06 %
20 - Immobilisations incorporelles	216 558,00 € dont 138 116,00 € de reports	46 600,00 €	- 78,49 %
204 - Subventions d'équipements versées	1 320,00 €	1 320,00 €	0%
21 - Immobilisations corporelles	1 548 435,50 € dont 223 565,10 € de reports	1 949 697,41 € dont 261 895,75 € de reports	+ 25,92 %
23 - Immobilisations en cours	1 611 301,72 € dont 308 000,00 € de reports	1 798 194,78 € dont 605 262,95 € de reports	+ 11,60 %
TOTAL	3 646 025,38 €	4 065 109,96 €	+ 11,50 %

BUDGET D' INVESTISSEMENT – RECETTES

EVOLUTION DES RECETTES ENTRE BP+DM 2024 à BP 2025

Chapitre	BP 2024 sans reports	BP 2025 avec reports	Variation en % 2024 / 2025
001 - Résultat d'investissement reporté	764 081,75 €	1 310 399,17 €	+ 71,50 %
021 – Virement de la section de fonctionnement OP O	0,00€	0,00€	NS
040 - Opérations d'ordre entre sections OP O	861 000,00 €	700 000,00 €	- 18,70 %
041 - Opérations patrimoniales OP O	0,00€	0,00€	NS
10 - Dotations, fonds divers et réserves	371 234,05 €	401 946,79 €	+ 8,28 %
13 - Subventions d'investissement	1 648 709,38 €	1 651 764,00 €	+ 0,19 %
16 - Emprunts et dettes assimilées et dépôt et cautionnement au 165	1 000,00 €	1 000,00 €	+ 0,00 %
TOTAL	3 646 025,38 €	4 065 109,96 €	+ 11,50 %